

## Edito

Pour faire face à la crise de santé publique les mesures se renforcent pour se battre contre la propagation du Covid-19. Le devoir de tous est de mettre en application l'ensemble des consignes diffusées de manière à sécuriser les soins auprès des patients et de vous sécuriser pendant les soins.

Nous entrons dans une période difficile mais avec de la rigueur et de la discipline, nous arriverons à poursuivre nos missions. L'HAD a un rôle majeur pour apporter des soins auprès des patients qui en auront besoin.

Tous concernés par ce fléau, soyons responsables et solidaires. Je reste à votre écoute, comme l'ensemble de l'encadrement, le service qualité afin de vous assurer les meilleures conditions de travail possibles malgré une organisation en pleine mouvance.

Prenez soins de vous et de vos proches.

Anne GROGNET  
Directrice Filère HAD

## Informations complémentaires sur le coronavirus Covid-19

### Quel est le délai d'incubation de la maladie ?

Le délai d'incubation est la période entre la contamination et l'apparition des premiers symptômes. Le délai d'incubation du coronavirus COVID-19 est de 3 à 5 jours en général. Il peut toutefois s'étendre jusqu'à 14 jours. Pendant cette période, le sujet peut être contagieux : il peut être porteur du virus avant l'apparition des symptômes ou à l'apparition de signaux faibles.

La prise d'anti-inflammatoires (ibuprofène, cortisone...) pourrait être un facteur d'aggravation de l'infection.

### Qu'est-ce que le « stade 3 » ?

Le stade 3 ou stade épidémique correspond à une circulation active du virus. La stratégie repose alors sur l'atténuation des effets de l'épidémie. L'organisation prévoit la mobilisation complète du système sanitaire hospitalier et de ville, ainsi que les établissements médico-sociaux, pour protéger les populations fragiles, assurer la prise en charge des patients sans gravité en ville, et des patients avec signes de gravité en établissement de soins.

### Qui est considéré comme une personne « à risque » ?

Comme pour beaucoup de maladies infectieuses, les personnes souffrant de maladies chroniques (hypertension, diabète), les personnes âgées (plus de 70 ans), immunodéprimées ou fragiles présentent un risque plus élevé. Dans les cas plus sévères, la maladie peut entraîner un décès. Le Haut conseil de la santé publique (HCSP) a formalisé une liste de profils de personnes à risque pouvant développer une forme grave d'infection à SARS-CoV-2 (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>).

### Quelle est la ligne directrice pour la prise en charge des patients symptomatiques Covid-19 ?

En phase épidémique, les personnes présentant des symptômes évocateurs du Covid-19 doivent contacter leur médecin traitant, sauf en cas de signe de gravité où la recommandation restera d'appeler le SAMU-centre 15.

### COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le

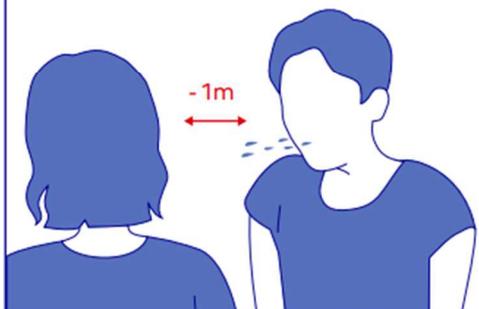


Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

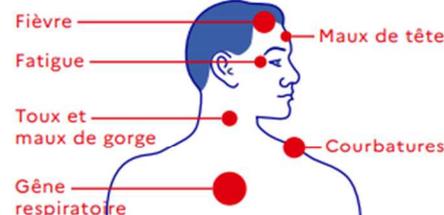
### COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)

• Par la projection de gouttelettes

• Face à face pendant au moins 15 minutes



### QUELS SONT LES SIGNES ?



## PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

### STADE 1

Cas importés sur le territoire

→ Objectif

Freiner l'introduction du virus

### STADE 2

Existence de cas groupés sur le territoire français

→ Objectif

Limiter la propagation du virus

### STADE 3

Le virus circule sur tout le territoire

→ Objectif

Limiter les conséquences de la circulation du virus

### STADE 4

Accompagnement du retour à la normale

### Cas possible :

- Toute personne présentant des **signes cliniques d'infection respiratoire aiguë avec une fièvre ou une sensation de fièvre ET** ayant voyagé ou séjourné dans une **zone d'exposition à risque dans les 14 jours** précédant la date de début des signes cliniques.
- Toute personne, même sans notion de voyage/séjour dans une zone d'exposition à risque ou de contact étroit avec un cas confirmé de COVID-19, présentant :
  - Une pneumonie pour laquelle une autre étiologie a été préalablement exclue sur la base de critères cliniques, radiologiques et/ou virologiques et dont l'état clinique nécessite une hospitalisation,
  - **OU** toute personne présentant des signes de détresse respiratoire aiguë pouvant aller jusqu'au syndrome de détresse respiratoire aiguë (SDRA), dans un contexte possiblement viral et sans autre étiologie évidente d'emblée.

**Cas probable :** Toute personne présentant des **signes cliniques d'infection respiratoire aiguë dans les 14 jours** suivant un contact étroit avec un cas confirmé.

**Cas confirmé :** Toute personne, symptomatique ou non, avec un prélèvement confirmant l'infection par le SARS-CoV-2.

### Préconisations relatives à l'utilisation des masques chirurgicaux



Afin de faire face à la forte demande sur les différents dispositifs de protection, **le Ministère des solidarités et de la santé recommande aux professionnels de santé d'HAD d'utiliser des masques chirurgicaux lors de la prise en charge de cas possibles, probables ou confirmés de Covid-19.**

En période épidémique, notre organisation prévoit les points suivants :

- Les personnels soignants doivent porter des **masques chirurgicaux pour la totalité de leur tournée**, tout en respectant les recommandations.
- La distribution des masques chirurgicaux aux professionnels de santé salariés est réalisée de façon quotidienne et nominative par le pôle pharmacie à raison de 2 ou 3 masques par jour, selon la durée du poste de travail.

**Pour la prise en charge des cas possibles, probables et confirmés :**

- **Faire porter un masque chirurgical au patient.**
- **Porter un masque FFP2 pour les actes invasifs sur la sphère respiratoire : par exemple aspiration endotrachéale, kinésithérapie respiratoire...**

### Mes déplacements professionnels dans le cadre de l'épidémie Covid-19

En application du Décret du 16 mars 2020, portant réglementation des déplacements, les professionnels de santé doivent se munir des documents suivants :

- Une carte professionnelle avec le numéro ADELI ou RPPS (pour les personnes concernées) **OU** la déclaration attestant de la fonction du professionnel de santé ou du métier participant à la gestion de la structure d'HAD.
- **ET** le justificatif de déplacement professionnel complété (version du 22/03/2020).
- **ET** une fiche de paie (année 2020).



Ces documents doivent être en votre possession lorsque vous vous déplacez de votre domicile à votre lieu de travail (dès lors que le télétravail n'est pas possible), y compris lors de vos déplacements dans le cadre de vos missions (prise en charge à domicile des patients, pharmacie hospitalière, livraison des médicaments et dispositifs médicaux entre nos sites d'HAD, etc).

### Conduites à tenir en HAD

#### 1/ En cas de fièvre / toux / dyspnée :

- **Isoler le patient** et lui faire porter un masque chirurgical.
- **Contacter le médecin traitant du patient ou, en son absence, le médecin coordonnateur.**
- **Sur avis du médecin traitant / médecin coordonnateur ou en cas de symptômes respiratoires graves, appeler le SAMU - Centre 15.**
- Dans l'attente de l'analyse nécessaire au classement du patient, **limiter le nombre de soignants** qui prennent en charge le patient.
- **Informers le patient et l'entourage.**

#### 2/ En cas de classement en cas possible :

- **Respecter les précautions standard et les précautions complémentaires contact et gouttelettes.**
- **Informers l'ARS** (point focal).
- En fonction de la décision du médecin du SAMU, **maintenir l'hospitalisation à domicile ou organiser avec le SAMU le transfert du patient** vers un établissement habilité Covid-19.

Le service qualité vous accompagne, vous soutient et reste disponible en cette période difficile.

Il vous invite à consulter Blue Médi Santé, notamment pour consulter les informations et recommandations en lien avec l'épidémie de Covid-19 :

<http://www.tinyurl.com/bms5962>

### En tant que professionnel, que dois-je faire...

Si je ne présente **pas de symptômes mais que j'ai eu un contact avec une personne malade de Covid-19 en l'absence de mesures de protection appropriées :**

- Je vérifie ma température 2 fois par jour.
- J'applique scrupuleusement les gestes barrières.
- Je porte un masque sur mon lieu de travail et auprès des patients.
- En cas de symptômes, je contacte un médecin.

Si je **présente des symptômes évocateurs de Covid-19 (fièvre, toux, difficultés respiratoires) :**

- Je ne vais pas travailler.
- Je contacte mon médecin traitant.
- Je n'appelle le 15 que si j'ai des symptômes respiratoires graves.

Dans tous les cas, je communique, sans délai, ma situation au responsable de territoire.